Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
23/03/2022

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Madame Nadège DRISSI

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.
Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.
Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.
Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Léo KANNY

=-=-=-=-=-=-=-=-=

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2022 : **approuvé à l'unanimité**

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2022-09- Subvention exceptionnelle en faveur de l'Ukraine

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE une subvention en faveur de l'Ukraine à hauteur de 5.000,00 €,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-10- Approbation du Compte de Gestion Exercice 2021- Budget Principal

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le Conseil Municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier Principal de Montigny-lès-Metz et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Il est précisé que le Trésorier Principal a transmis à la commune, par voie dématérialisée, son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-11- Examen du Compte Administratif- Budget Principal - Exercice 2021

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

A l'issue de la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal, placé temporairement sous la présidence de Monsieur BOURGUIGNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	1 279 071,76 €	4 445 394,34 €	5 724 466,10 €
DÉPENSES	1 520 030,72 €	4 155 029,25 €	5 675 059,97 €
RÉSULTAT N-1	**371 200,20 €**	**1 205 379,37 €**	**1 576 579,57 €**
Solde d'exécution	**130 241,24 €**	**1 495 744,46 €**	**1 625 985,70 €**
Restes à réaliser :			
Recettes	466 793,42 €		466 793,42 €
Dépenses	483 681,72 €		483 681,72 €
Solde d'exécution	**-16 888,30 €**		**-16 888,30 €**
RÉSULTAT CUMULÉ	**113 352,94 €**	**1 495 744,46 €**	**1 609 097,40 €**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

2. adopte le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.
(Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire de Moulins-lès-Metz, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote)

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
23/03/2022

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

POINT 2022-12– Affectation définitive du Résultat de fonctionnement 2021 - Budget Principal

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2021, un solde positif de **113.352,94 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2022.

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2021, excédentaire de **1.495.744,46 €,**

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Compte tenu que la section d'investissement ne présente pas un besoin de financement, il est proposé de prendre l'excédent de fonctionnement 2021 en report en section de fonctionnement 2022 pour **1.495.744,46 €.**

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022 -13- Vote des Taux d'Imposition 2022

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Conformément aux orientations budgétaires du Conseil Municipal en date du 22 février 2022, il vous est proposé de reconduire, pour l'année 2022, les taux d'imposition 2021 (le conseil ne doit pas délibérer sur le taux de TH) soit :

- Foncier bâti : 24,55 %
- Foncier non bâti : 58,43 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Il vous est demandé de voter, pour 2022, les taux d'imposition suivants :

- Foncier bâti : 24,55 %
- Foncier non bâti : 58,43 %

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-14- Constitution de provisions pour risques et charges de fonctionnement

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant (compte 6815) à hauteur de 10.000,00 €,

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
23/03/2022

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

APPROUVE sur demande de la trésorerie, la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants pour la somme de 40.000,00 € (liquidations judiciaires en cours compte 6817).

AUTORISE le Maire, ou un Adjoint ayant délégation en la matière, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que ces provisions ont un caractère provisoire et doivent être rajustées en fonction des variations des risques et charges,

PREND acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-15 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées en 2021

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement de l'exercice 2022 (chapitre 204) à un an.

PROCEDE à la neutralisation totale sur l'exercice 2023 des subventions d'équipement qui seront attribuées en 2022.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-16– Budget Primitif 2022 du Budget Principal Ville de Moulins-lès-Metz

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de voter le Budget Primitif 2022, budget principal Ville de Moulins-lès-Metz, présenté ci-dessus et en annexe jointe au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement

- du chapitre pour la section d'investissement avec les opérations individualisées n° 101 – 102 – 103 – 105 – 108 – 109 – 111 – 112 – 113 - 116 – 117 – 118 - 119 – 120 – 121 – 124 – 127 – 128 – 134 – 137 – 140 – 142 – 143 - 144

Approuvé à l'unanimité.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
23/03/2022

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

POINT 2022-17- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Exercice 2020

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'assainissement,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE ce rapport,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-18- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole – Exercice 2020

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

CONSIDÉRANT la compétence de la métropole en matière d'eau potable,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE ce rapport.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-19- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2020

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

CONSIDERANT que la compétence de Metz Métropole en matière d'élimination des déchets,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
23/03/2022

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

APPROUVE ce rapport.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-20- Tarifs activités Animations Ados : Séjour itinérant en France – été 2022

Rapporteur : KANNY Léo

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs précités

PRECISE que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants au séjour itinérant.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-21- Tarifs activités animations 3 - 12 ans – été 2022

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-22- Subvention au collège Louis Armand année 2022

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VERSE une subvention de 2 x 2.500,00 € soit 5.000,00 € au collège Louis Armand au titre des années 2021 et 2022.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
23/03/2022

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-23– Convention pluri-communale de coordination avec la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la convention pluri-communale de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

MAIRIE DE MOULINS LES METZ